



NE PAS AGRAFER
LES DOCUMENTS



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

ANNEE 2023

Nom de l'association :

.....

.....

• Informations générales

- Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.
- Il est impératif de compléter le formulaire ci-joint et d'y joindre tous les éléments utiles afin de permettre au Conseil Municipal de statuer en toute connaissance de cause.
- Tout dossier incomplet, insuffisamment rempli ou transmis hors délai ne sera pas instruit.

• Pièces à joindre **OBLIGATOIREMENT** à votre dossier

⇒ POUR UNE PREMIERE DEMANDE OU UN RENOUVELLEMENT

- Statuts déposés ou approuvés de l'association (pour une première demande).
- Déclaration de création, éventuellement modification, de l'association publiée au Journal Officiel.
- Dernier rapport moral et financier accompagné du compte de résultat et du bilan annuel (éventuellement rapport du commissaire aux comptes).
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB).
- Signature du Contrat d'engagement Républicain des associations.

**A RETOURNER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2022
A LA MAIRIE DE CHAVILLE**
par mail : associations@ville-chaville.fr
ou 1456 avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE



VILLE DE CHAVILLE

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE Inférieure à 2 000 €

ANNEE 2023

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

• **Nom de l'association :**

.....

• **Adresse du siège social :**

• **Code postal :** • **Commune :**

• **Téléphone :**

• **E-mail :**

• **N° de SIREN :**

(le n° de SIREN est obligatoire pour toutes les associations percevant une subvention publique)

• **Création :** Date et n° de récépissé de déclaration :

Date de publication au Journal Officiel :

• **Modification :** Date et n° de récépissé de déclaration de modification :

• **Date de la dernière Assemblée Générale :**

• **Nombre d'adhérents :**

	Chavillois	G.P.S.O.	Extérieurs
Hommes
Femmes
Dont jeunes de moins de 18 ans
TOTAL

• **Montant de la cotisation demandée à chaque adhérent** (selon catégorie : jeunes, adultes,...) :

Pour l'année en cours :

.....

.....

.....

Pour l'année à venir :

.....

.....

.....

• **Composition du bureau :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Président Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Secrétaire Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Trésorier Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Composition du Conseil d'Administration (administrateurs ne faisant pas partie du bureau) :**

Nom, Prénom	Coordonnées
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@
Nom : Prénom :	Adresse : Téléphone : Email :@

• **Effectifs de l'organisme** : Nombre de salariés :
 Nombre de bénévoles :

III- BUDGET DE L'ASSOCIATION

Éléments comptables et financiers de l'association de l'année antérieure

Nom de l'association :

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure en principe 12 mois.

Montant de la trésorerie à la fin de l'exercice : €

Le montant de la trésorerie s'établit en additionnant le montant de la caisse, les soldes débiteurs ou créditeurs des comptes bancaires, des comptes sur livret ainsi que le montant des valeurs mobilières de placement à la date de la fin de l'exercice.

Total des produits : €

Ensemble des recettes de l'association rattachée à l'exercice.

Dont :- **Montant des ressources propres :** €

Cotisations, chiffre d'affaires, adhésions, produits financiers...

- **Montant des dons, subventions privées, mécénat, parrainage :** €

- **Montant des subventions publiques :** €

Dont montant subvention Ville de Chaville : €

Dont montant subvention contrat Département-Ville: €

Total des charges : €

Ensemble des dépenses de l'association rattachées à l'exercice

Résultat de l'exercice : €

Le résultat est la différence entre le total des produits et le total des charges

Date et signature du Président :

Le :

Budget prévisionnel 2023

CHARGES	MONTANT EN EUROS	PRODUITS	MONTANT EN EUROS
60 - Achats		70 - Ventes	
604 - Achats d'études et de prestations de services		Cotisations / adhésions	
6061 - Fournitures non stockable (eau, énergie...)		Prestations de services	
6063 - Fourniture d'entretien et de petit équipement		Produits des activités annexes (droits d'entrées, ventes...)	
6064 - Fourniture administrative			
6068 - Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
611 - Sous-traitance générale		7411 - Etat	
613 - Location		7412 - Région(s)	
615 - Entretien et réparation		7413 - Département(s)	
616 - Assurances		- GPSO	
618 - Divers		7414 - Chaville	
		7415 - Autres Communes	
		7418 - Autres	
62 - Autres services extérieurs		75 - Autres produits de gestion courante	
622 - Rémunérations intermédiaires et honoraires		756 - Cotisations	
623 - Publicité, publications		758 - Dons manuels - Mécénat	
625- Déplacements, missions			
626 - Frais postaux et de télécommunication			
627 et 628 - Services bancaires, autres...			
63 - Impôts et taxes		76 - Produits financiers	
631 - Impôts et taxes sur rémunérations			
635 - Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
641 - Rémunérations des personnels		771 - Sur opérations de gestion	
645 et 647 - Charges sociales		772 - Sur exercices antérieurs	
648 - Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissements			
Sous/total	0,00	Sous/total	0,00
Résultat excédentaire (recettes-dépenses > à 0)		Résultat déficitaire (recettes-dépenses < à 0)	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 et 862 - Mise à disposition gratuite des biens et prestations		871 - Prestations en nature	
864 - Personnels bénévoles		875 - Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Données prévisionnelles estimées de façon sincère

IV - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

• Mise à disposition de locaux :

	Réalisé 2022*			Prévisionnel 2023		
	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros	Nom du local	Nombre d'heures par an	Estimation en euros
Mise à disposition ponctuelle						
Mise à disposition régulière						
Local annuel attribué par la commune à l'association (mise à disposition exclusive)						

* Partie réservée à l'administration

Tarifs à utiliser pour valoriser la mise à disposition ponctuelle ou régulière de locaux au titre des subventions en nature :

Salles ou équipements communaux	Coût horaire de la salle en euros
Salle Agnès Meurice (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 19 personnes) Salle polyvalente (située dans l'accueil de loisirs des Fougères – 30 personnes)	38.50 € Chavillois
Salle polyvalente du groupe scolaire Paul Bert (située au 5, rue de la Bataille de Stalingrad – 200 personnes) Salle Huguette Fradet (située au 50, rue Alexis Maneyrol – 100 personnes)	72.60 € Chavillois
Salle Mozaïk (située au 3, parvis des Ecoles – 100 personnes)	
Salle du Doisu (située au 1, rue du Gros Chêne – 50 personnes) Salle des Vignes (située 23, rue Carnot – 49 personnes)	46.20 € Chavillois
Salle Aldo Mantovani, Espace Larbi Matahri (situés sur le complexe sportif Jean Jaurès)	38.50 € Chavillois
Gymnases (scolaires, Léo Lagrange, Colette Besson, Alphonse Halimi, salle de boxe du Bas-Chaville) Dojos (situés sur complexe sportif Jean Jaurès et deux dans le gymnase Halimi) Stade (situé sur le complexe sportif Jean Jaurès) Salle Tchaïkovski (salle de danse - située à l'Atrium de Chaville 3, parvis Robert Schuman)	38.50 € Chavillois

V - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
(nom et prénom) représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Demande une subvention de fonctionnement€ pour l'année 2023

Demande une subvention exceptionnelle€ pour l'année 2023

Fait, à le

Signature : *

* Signature et cachet obligatoires

En application des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité

Dans le cadre du nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), toutes les informations recueillies par la vie associative à partir de ce dossier de subvention communale font l'objet d'un traitement informatique destiné à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations et aux fondations reconnues d'utilité publique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : associations@ville-chaville.fr.